



JEU-(ON)COURS (jusqu'au 31 octobre 2021)

« À LA DÉCOUVERTE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES DU CHER »

LE BOCAGE DE NOIRLAC

1. Quelles sont les caractéristiques de ce site atypique ?

Quatre réponses sont attendues.

- Il vit au rythme des crues et des étiages du Cher
- Il accueille une faible diversité faunistique et floristique
- Il accueille un habitat en voie de disparition : la forêt alluviale
- Il est en déprise agricole
- Il est ponctué de nombreuses mares
- Il possède un réseau important de haies

2. Qu'est-ce qu'une forêt alluviale ?



- Une forêt inondable de bords de cours d'eau
- Une forêt qui se régénère spontanément
- Une forêt située en altitude

3. Quel est l'insecte emblématique du Bocage de Noirlac, connu pour manger le bois mort ?

4. Au cours du parcours, trois autres animaux protégés vous ont été présentés. Qui sont-ils ?



1: 2: 3:

5. À quoi pouvaient servir « les trognes » dans le passé ?



1: 2: 3:

6. Quelle activité a entraîné un enfoncement important du lit du cours d'eau dans les années 80 ?

- Le piétinement des troupeaux de vaches
- L'érosion naturelle
- L'extraction de granulats



Extrait du règlement

Espaces sensibles néanmoins accessibles au public, les ENS du Cher sont des lieux parfaits pour se balader et découvrir la faune et la flore locales. Pour rendre cette expérience plus ludique, le Département du Cher vous propose un jeu-concours.

Les sites concernés sont :

- le Sentier de la Salamandre à Vierzon
- la Tourbière de la Guette à Neuvy-sur-Barangeon
- le Coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon
- les Sablons de Corquoy
- le Bocage de Noirlac à Bruère-Allichamps
- l'étang de Goule à Bessais-le-Fromental
- le Lac de Sidaillies

Modalités de participation :

Chaque site ENS est associé à un questionnaire, pour lequel seules les réponses figurant sur les panneaux pédagogiques et l'application mobile seront considérées comme justes et recevables.

Une fois le questionnaire rempli, transmettez-le au Conseil départemental par courrier postal ou électronique pour qu'il soit vérifié. Si l'ensemble des réponses est correct, le questionnaire vaut bulletin de participation pour le tirage au sort.

Petite astuce : pour augmenter les chances de gagner, n'hésitez pas à parcourir les 7 sites sélectionnés et à envoyer les questionnaires correspondants !

Un seul questionnaire par ENS et par foyer (même nom de famille, même adresse postale) sera accepté.

Des lots d'exception sont à gagner ! Bonne balade...



Coordonnées du participant :

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse électronique :

J'ai pris connaissance du règlement du jeu-concours et j'accepte les conditions de participation.

Questionnaire à renvoyer jusqu'au 31 octobre 2021 à :

• Conseil départemental du Cher

Hôtel du Département - 1 place Marcel-Plaisant - 18023 BOURGES CEDEX

ou

• tourisme@departement18.fr

Attention la taille maximale de la pièce jointe doit être inférieure à 20 Mo.

Règlement complet du jeu-concours et informations complémentaires
sur les Espaces naturels sensibles du Cher disponibles sur :
departement18.fr/sortie-nature

